

Un mot sur le projet...

« L'eau et le vent ! Le cadeau merveilleux de ces énergies toujours recommencées, mises gratuitement à la disposition de chacun, afin que l'ingéniosité de l'être humain y trouve le loisir et la liberté d'épanouir le visage souriant de notre Terre, pour le plus grand bonheur de ses habitants.

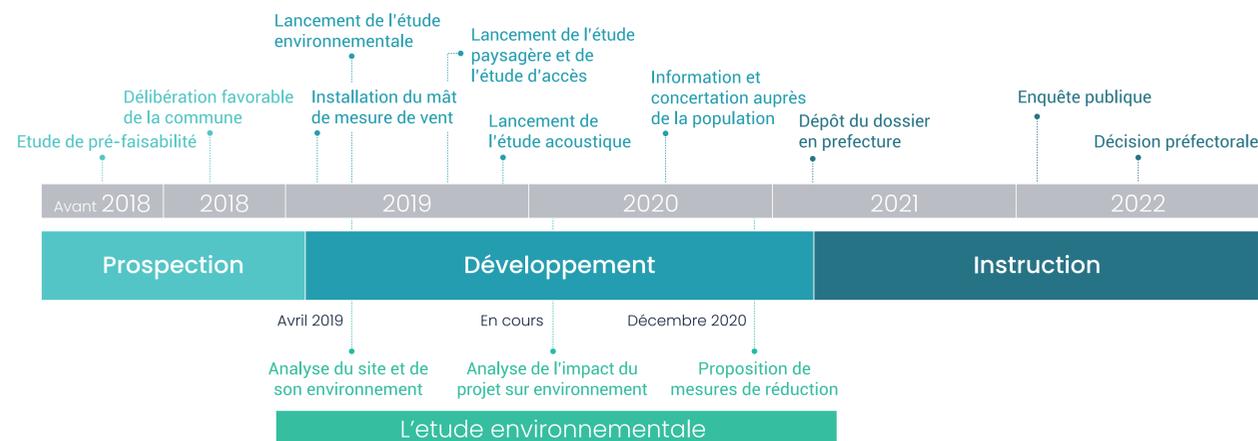
Tel est bien le propos de la société Voltaia, dans le projet de parc éolien qu'elle développe sur les crêtes méridionales des Cévennes, entre les cols de Thalès et de Marcou. Espace prédestiné, s'il en est, où le souffle du nord-ouest (le noroît des marins) se montre d'une fidélité exemplaire à son couloir préférentiel, où les crêtes, tournant le dos au nord, invitent le regard à contempler, jusqu'à l'horizon du sud, à l'infini, l'immense étendue de la Méditerranée, entre Frontignan, Sète et Agde : paysage unique en Aveyron, territoire qui a mérité l'appellation d' « île entourée de terre », entre Aubrac, Cévennes, monts de Lacaune et contreforts du Larzac.»

Témoignage de **Jean Milesi, maire de Mélagues**

Projet envisagé



Le calendrier projet



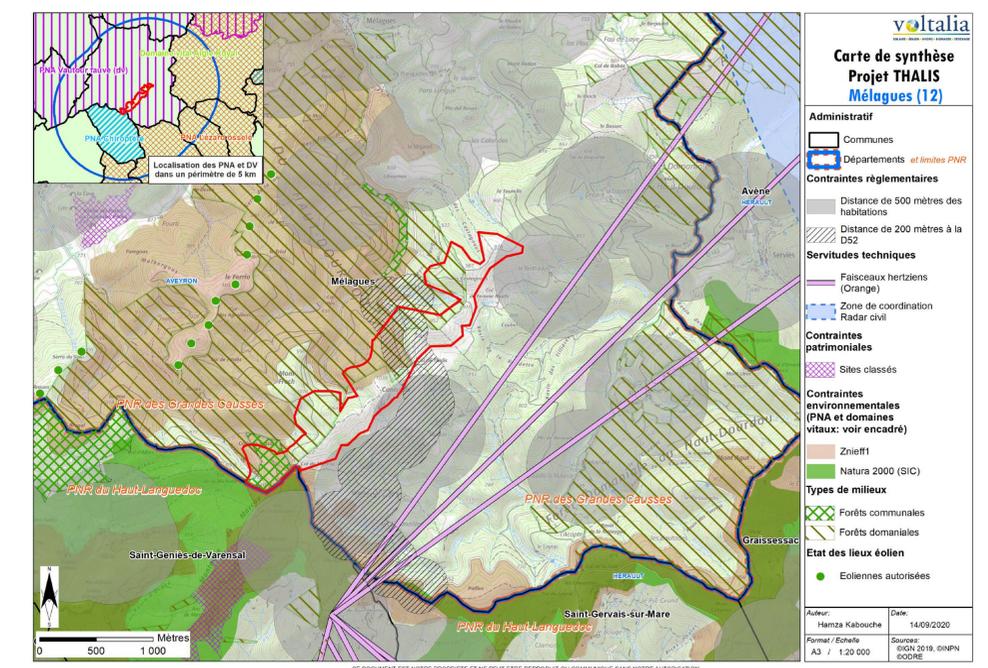
Les caractéristiques de la zone d'étude

Géographie

- Paysages montagneux
- Site situé sur la ligne de crête de part et d'autres des cols de Thalès et Marcou (altitude minimale 910m et maximale 1064m)
- Mixité entre milieux forestier et agricole
- Présence de la route départementale D52 au col de Thalès

Compatibilité éolienne

- Secteur fortement venté
- Situé à plus de 500 mètres des habitations
- Hors des contraintes aéronautiques et radioélectriques
- Proximité du raccordement



L'étude environnementale



Cette étude permet de réaliser un projet cohérent et respectueux vis-à-vis de son environnement. En 15 ans, la filière a pu emmagasiner un retour d'expérience considérable permettant de déterminer, éviter, réduire et compenser l'impact des projets éoliens sur les différentes espèces. Un intérêt particulier est apporté sur la faune, la flore et les habitats naturels.

Les résultats de l'étude



Habitats naturels : Mosaïque de milieux vallonnés alliant des espaces très ouverts de type pelouses pâturées et/ou cultures, des espaces assez denses mais bas de type landes et des espaces plus fermés et arborés d'hêtres et de résineux. Des milieux rocheux sont également ponctuellement présents.



Flore : Une grande richesse observée. Le Myosotis de Balbis et la Teesdalie à feuilles en corne de cerf sont ponctuellement présents.



Reptiles : 6 espèces de reptiles ont été relevées lors des prospections, dont la Vipère aspic et la Couleuvre d'esculape.



Chauve-souris (chiroptères) : 18 espèces ont été relevées lors des inventaires au sol ou en altitude. Les zones de gîtes arborés et de chasse sont bien représentées localement. Une fréquentation assez importante lors des phases d'activités des chiroptères a été relevée.



Oiseaux, période hivernante : 39 espèces relevées qui reflètent un réel intérêt du site à cette période même si l'abondance de chaque espèce a globalement été assez faible.



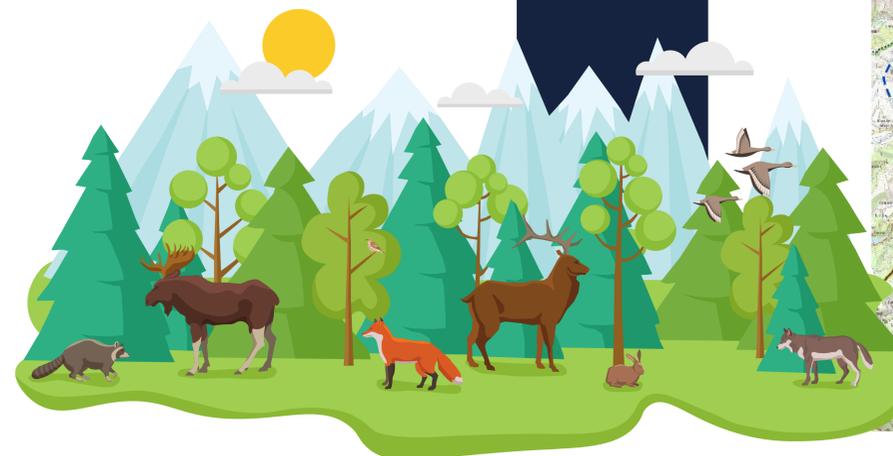
Oiseaux, période migratrice : Les passages migratoires relevés ont été plus importants au printemps qu'à l'automne et les niveaux d'activités sont jugés faibles à ponctuellement modérés. La présence de plusieurs espèces de rapaces est tout de même à relever dont le Bondrée apivore, le Milan noir, le Milan royal, le Busard des roseaux.



Oiseaux, période reproductrice : 63 espèces ont été relevées en période de reproduction. Parmi elles on peut relever des espèces patrimoniales telles que le Busard cendré, la Fauvette pitchou, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune ou encore le Monticole de roche. Enfin, des espèces se reproduisant plus loin du site d'étude viennent également le fréquenter comme l'Aigle royal ou le Vautour fauve.



Alouette Lulu



L'étude paysagère



Lors du développement d'un projet éolien, l'étude paysagère est primordiale. Elle a pour objectif d'analyser les caractéristiques paysagères du territoire, de déterminer comment celui-ci peut accueillir des éoliennes ainsi que mesurer l'impact visuel de l'implantation.

Pour la réalisation de cette étude, les paysagistes indépendants définissent la meilleure insertion possible du parc éolien dans le paysage. Des simulations visuelles depuis des points de vue précis à enjeu sont réalisées afin de dessiner le projet de moindre impact.

Paysage immédiat (500m)

Le relief et la végétation jouent un rôle de masques sur les visibilitées potentielles du projet. Enjeux de visibilité ciblé au col de Thalys (inhabité).

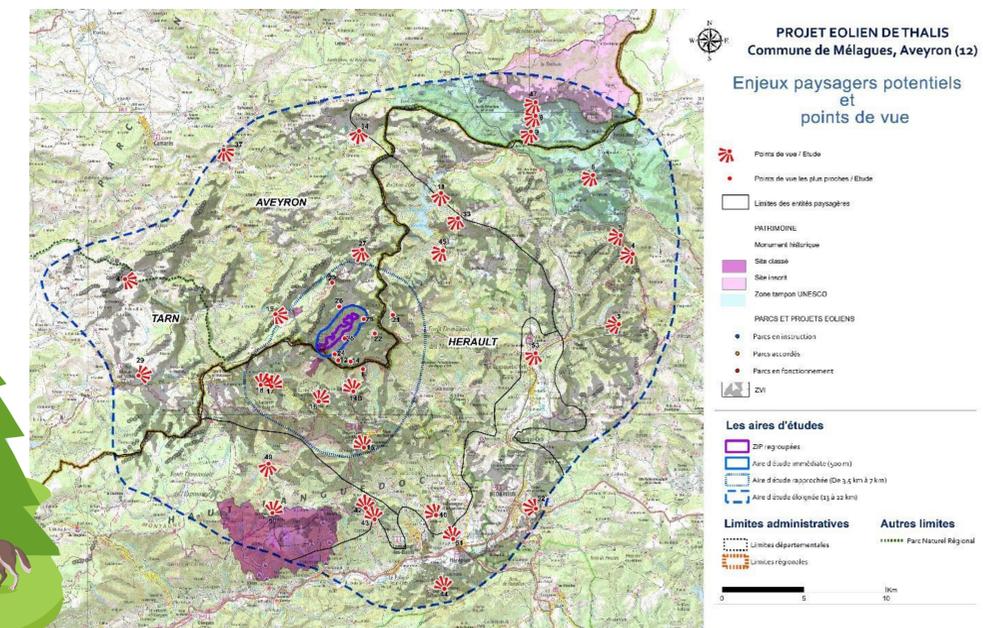
Paysage rapproché (7 km)

Paysage Aveyronnais
• Visibilité et ouvertures ponctuelles depuis la RD52
• Co-visibilité ponctuelle avec des lieux d'habitations, Bourg Mélagues ou Marcou
Paysage Héraultais
• Visibilité depuis certains panoramas touristiques

Paysage éloigné (22km)

La visibilité est réduite par la configuration du relief. Les points de vue les plus éloignés sont ponctuels et ciblés sur les lignes de crêtes : Monts de Lacaune, L'Escandorgues et Plateau de Guilhaumard.

Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers (Source : Equilibre Paysage)



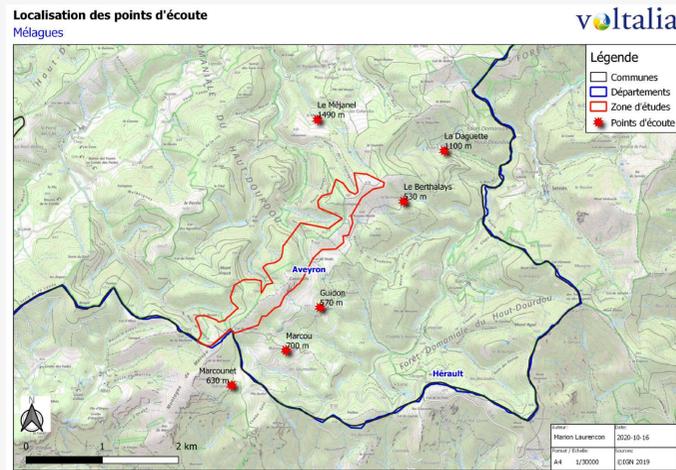
L'étude acoustique



Une étude acoustique veille à préserver une ambiance sonore réglementaire au niveau des habitations les plus proches. Elle se décompose en trois phases : étude du bruit ambiant avant projet, simulations avec ajout d'éoliennes pour s'assurer du respect de la réglementation puis vérification des niveaux d'émissions sonores après construction du parc.



ZER (Zones à Emergence Réglementée) : désigne les zones habitées potentiellement exposées aux nuisances sonores du parc éolien. Emergence réglementaire 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit.



Constat état initial de l'étude :

Le bruit de l'environnement local (sans éolienne) enregistré lors de la campagne de mesure s'est révélé assez fort. Cela est lié notamment à la présence d'activités agricoles, de forêts et de faune locale. Une tendance plus calme est relevée entre 02h et 07h. En conséquence, les enjeux liés à la présence d'éoliennes sur la zone apparaissent faibles.

Etude de l'impact acoustique :

Des simulations acoustiques à partir de l'implantation et des caractéristiques techniques des éoliennes envisagées sont en cours. Cela permettra de définir un plan de fonctionnement du parc.

Expertise réalisée du 04 au 19 septembre 2019.
Sélection de 6 points de mesure correspondant aux ZER du projet.

L'étude de vent



L'installation d'un mât de mesure permet d'étudier le vent présent sur le site (vitesse, direction, température) et de le comparer aux statistiques long termes issues de données Météo France et satellitaires. Ces informations permettront à Voltaia de définir le modèle d'éolienne du futur parc et d'affiner les prévisions de production.

Chiffres clés

Installation du mat : Février 2019
 Altitude au sol du mât de mesure : 1025m
 Hauteur du mât de mesure : 80m
 Vitesse moyenne du vent : 9m/s
 Orientation du vent : unidirectionnel N/NE & S/SE

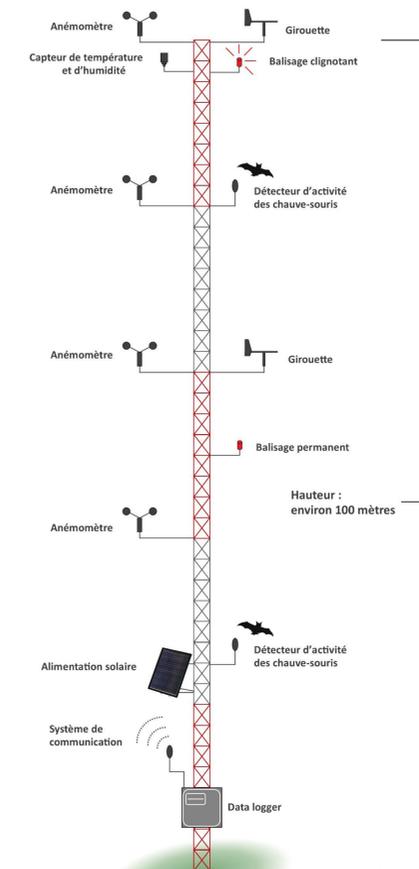
Les instruments de mesure



L'anémomètre mesure la vitesse du vent



La girouette mesure la direction du vent



Raccordement

Poste source en cours de création par les gestionnaires de réseau à 8 km de la zone d'étude. Poste source d'une capacité de 160 MW dont 70,8 MW restante destinée aux énergies renouvelables.



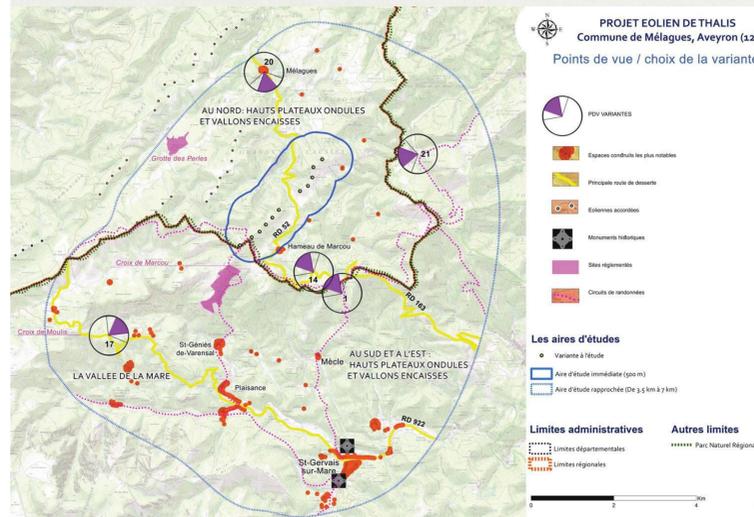
Le courant vers le poste de livraison est de 20 000 V
Réseau Public Haute Tension



L'implantation potentielle



Carte de la localisation des points de vue des photomontages



Variante d'implantation envisagée

11 éoliennes

Distance à l'habitation la plus proche: ~530 m

Occupation du sol: Exclusivement en zone agricole (hors défrichement) éventuel lié à l'accès

D'un point de vue paysager:

- Faible visibilité locale grâce à la topographie et à la végétation
- Harmonie et régularité des espacements sur les lignes de crêtes de part et d'autres des cols de Thalys et Marcou

D'un point de vue environnemental: en cours d'étude

D'un point de vue acoustique: en cours d'étude

Photomontages

Photomontage 1 - PDV20 - Orientation Nord-ouest hameau de Mélagues

En amont du Hameau de Mélagues, 2 éoliennes sont visibles au-delà du relief, les rapports d'échelle avec les maisons restent cohérents. Il s'agit des 2 éoliennes les plus au Nord (E1 et E2).

Eolienne la plus proche : E1 à 2,55 km

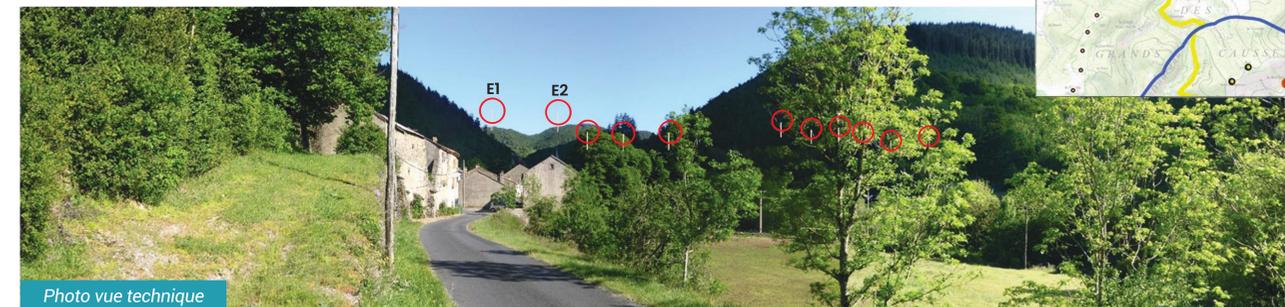
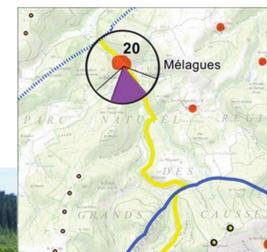
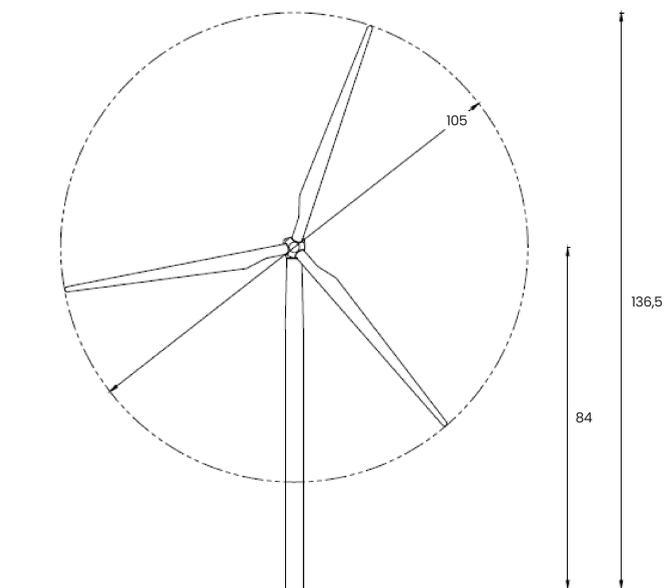
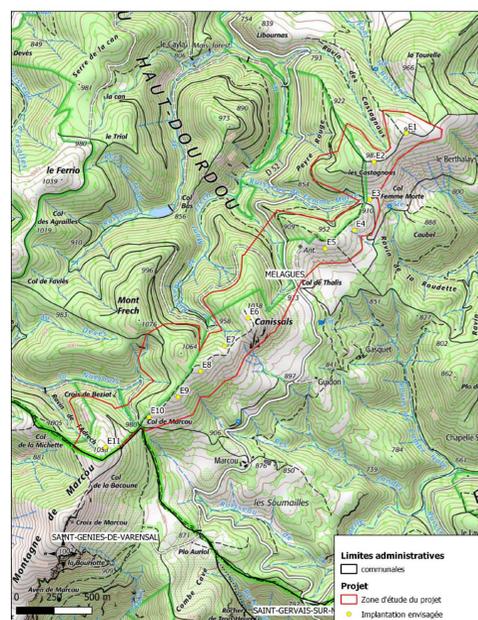


Photo vue technique



Photo vue réelle

Projet éolien THALIS - commune de Mélagues (12)
Implantation envisagée des éoliennes - Novembre 2020



Caractéristiques dimensionnelles des éoliennes envisagées

Photomontages

Photomontage 2 – PDV21 – Orientation Nord-est : hameau de Serviès

Depuis une route tertiaire du hameau de Serviès, les éoliennes sont cachées par le relief et les bois. Depuis une route tertiaire, du hameau 2 éoliennes dépassent de la densité boisée existante. Il s'agit des 2 éoliennes les plus au Nord (E1 et E2).

Eolienne la plus proche : E1 à 2,38 km

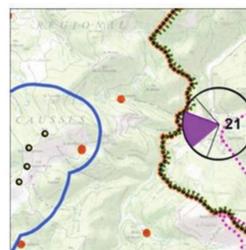


Photo vue technique



Photo vue réelle

Photomontage 4 – PDV1 – Orientation Sud-est : Sentier depuis de Col de Layrac

Certains points de vue en recul de la route principale permettent de lire l'ensemble de l'alignement. La visibilité du projet dans son ensemble sera possible seulement à partir de certaines portions de sentiers à partir du col de Layrac.

Eolienne la plus proche : E6 à 2,46 km

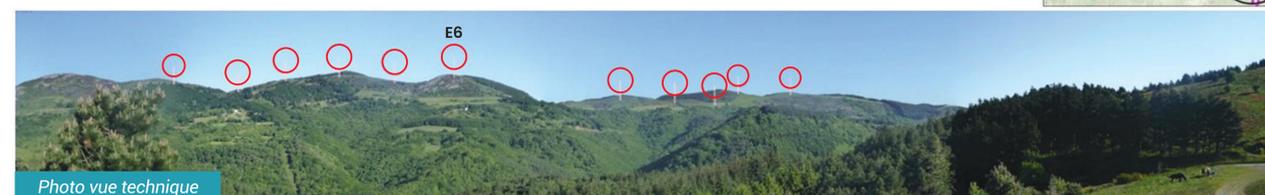
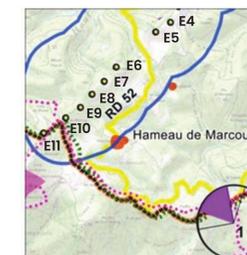


Photo vue technique



Photo vue réelle

Photomontage 3 – PDV17 – Orientation Sud-ouest : RD 922

Depuis la RD 922 au regard du panorama des Falaises d'Orque, 4 éoliennes émergent du relief. Ce sont les éoliennes les plus au sud de l'alignement (E11, E10 (bout de pale) E8, E9). Depuis ce point de vue les éoliennes accordées et actuellement non construites seront partiellement visibles (projet accordé au Nord-ouest de Raz énergie)

Eolienne la plus proche : E11 à 3,86 km

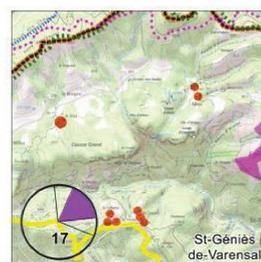


Photo vue technique



Photo vue réelle



Esquisse rouge : parc éolien de Thalys
Esquisse bleue : autres parcs éoliens autorisés

Photomontage 5 – PDV14 – Orientation Sud-est : RD 52

Depuis la route principale, les arbres occupent communément les premiers plans, bloquant les vues franches. Les éoliennes apparaissent toujours ponctuellement. Cette vue est représentative des visibilités du projet depuis la RD52.

Eolienne la plus proche : E8 à 1,67 km

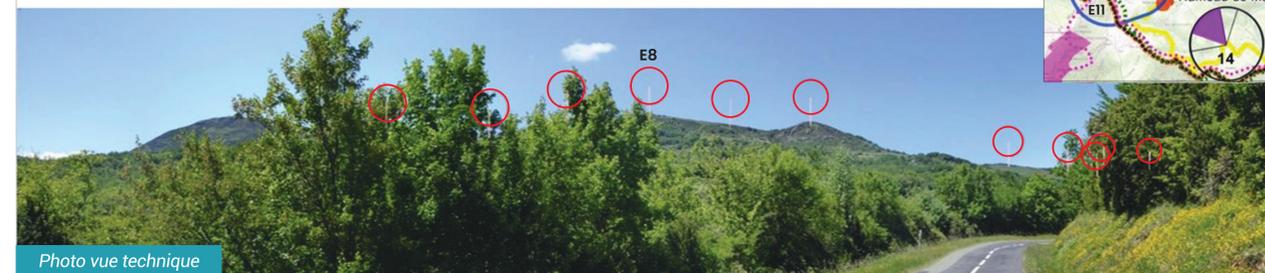
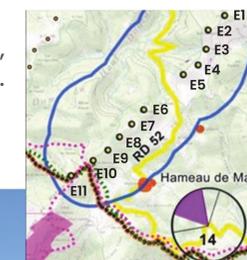


Photo vue technique



Photo vue réelle